

« Vivre les Marais - Natura 2000 » est un projet ambitieux de préservation et de protection des marais de Redon et de Vilaine. Le document qui servira de guide de gestion du site pour les 6 prochaines années a été validé par le Comité de Pilotage le 9 octobre dernier. L'arrêté préfectoral d'approbation de ce document est attendu prochainement.

Une nouvelle étape se présente à partir de 2008 : celle de la mise en œuvre des actions.

#### ***Une biodiversité exceptionnelle***

Le site des marais de Redon et de Vilaine qui s'étend sur près de 10 000 ha, recèle une 60aine de milieux d'intérêt patrimonial dont 23 sont rares en Europe : des boisements alluviaux, des milieux aquatiques, des prairies humides, des tourbières et landes humides. Tous ces milieux sont des lieux indispensables pour de multiples espèces animales et végétales dont 18 sont menacées en Europe : la loutre, des poissons migrateurs, des chauves-souris, des libellules et des coléoptères.

#### ***Un programme pour la préservation de la biodiversité constitué de 4 documents :***

- Un premier document décrit l'état des lieux, les diagnostics écologiques et socio-économiques. Il affiche également les enjeux et objectifs du site.
- Un deuxième document présente le programme d'actions envisagé pour atteindre les objectifs du site.
- Un atlas synthétise sous forme cartographique les données de l'état des lieux et illustre les textes du document d'objectifs.
- Une note de présentation et de synthèse accompagne le projet.



#### ***Une démarche construite en concertation avec les acteurs locaux***

Une 50aine de réunions en soirée, avec des usagers du site ont été organisées depuis 2004 pour parvenir à la rédaction du dossier final. Les chasseurs, les pêcheurs, les naturalistes, les élus et autres acteurs locaux ont pu s'exprimer lors de ces réunions.

#### ***Les premières actions envisagées pour 2008 visent en priorité l'animation et la modification du périmètre officiel Natura 2000***

L'animation de groupes de travail par secteur géographique, l'animation de réunions d'informations, la création d'une structure porteuse du projet, la mise en œuvre de mesures agri-environnementales (contrats destinés aux exploitants agricoles) et le suivi de la démarche de modification du périmètre Natura 2000 sont à l'ordre du jour en 2008 (plus étendue dans les basses vallées et évitant les coteaux et leurs abords).

#### ***Une opération qui repose sur l'engagement volontaire des usagers du site***

Plusieurs types de contrats seront proposés pour préserver la biodiversité, dont les principaux sont : la charte Natura 2000, le contrat Natura 2000 et les mesures agri-environnementales.

Informations complémentaires auprès d'Anne Le Normand à l'IAV:  
au 02 99 90 88 44 ou par mail à [anne.lenormand@lavilaine.com](mailto:anne.lenormand@lavilaine.com)